



CHAMBRE DES SALARIÉS
LUXEMBOURG



AVIS

Avis IV/56/2025

26 novembre 2025

Établissement d'enseignement secondaire germano-luxembourgeois

relatif au

Projet de loi portant approbation de l'Accord, fait à Sarrebruck et Luxembourg, le 28 avril 2025, modifiant l'article 3 de l'Accord modifié entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la Sarre concernant la création d'un établissement d'enseignement secondaire germano-luxembourgeois, signé à Perl, le 4 décembre 2006.

Par lettre en date du 16 octobre 2025, Messieurs les ministres, Luc Frieden, Premier ministre et Xavier Bettel, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, ont soumis le projet de loi sous rubrique à l'avis de la Chambre des salariés.

1. Le texte sous avis vise à transposer en droit national la modification apportée à l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la Sarre concernant la création d'un établissement d'enseignement secondaire germano-luxembourgeois, accord signé le 4 décembre 2006.

2. La décision prise par le Land de la Sarre de passer à un parcours scolaire secondaire de neuf ans au lieu de huit, validée par l'accord intergouvernemental du 28 avril 2025 et mise en œuvre depuis la rentrée scolaire 2025/2026 dans le Lycée germano-luxembourgeois de Schengen/Perl nécessite une adaptation de la base légale. Une prise d'effet rétroactive au 1^{er} septembre 2025 est prévue.

3. Pour garantir la transparence, la CSL sollicite une adaptation des règlements grand-ducaux fixant les grilles horaires, les coefficients des disciplines et des disciplines combinées, ainsi que les disciplines fondamentales des classes de l'enseignement secondaire classique et de l'enseignement secondaire général pour la rentrée scolaire 2026/2027.

4. Sous réserve de ces observations, la chambre professionnelle émet un avis favorable au changement proposé ainsi qu'à l'application rétroactive des dispositions à compter du 1^{er} septembre 2025.

Luxembourg, le 26 novembre 2025

Pour la Chambre des salariés,



Sylvain HOFFMANN
Directeur



Nora BACK
Présidente

L'avis a été adopté à l'unanimité.